



# ACCOMPAGNEMENT GLOBAL de demandeurs d'emploi

INSCRITS À PÔLE EMPLOI  
À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI,  
DEMANDEURS D'EMPLOI  
(BÉNÉFICIAIRES DU RSA OU PAS)

## METTEZ TOUTES LES CHANCES DE VOTRE CÔTÉ !

    @departement54

[www.meurthe-et-moselle.fr](http://www.meurthe-et-moselle.fr)

Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle  
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19  
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)  
[www.insertion.meurthe-et-moselle.fr](http://www.insertion.meurthe-et-moselle.fr)



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020

L'accompagnement global est un dispositif innovant soutenu par le Fonds Social Européen (FSE). Localement, il est mis en œuvre par le conseil départemental (volet Social) et Pôle emploi (volet Emploi) qui mettent en commun leurs moyens et leurs compétences.

Le dispositif propose une prise en charge globale de la situation des personnes afin de leur permettre de trouver un emploi dans les meilleures conditions.

## 1. QUI EST CONCERNÉ ?

Les demandeurs d'emploi :

- bénéficiaires du RSA ou non, à la recherche d'un emploi, et **inscrits à Pôle emploi**,
- ayant besoin d'être soutenus pour lever les freins à l'accès à l'emploi (santé, transport, logement, garde des enfants, etc.),
- **motivés et volontaires** dans les démarches à entreprendre.

## 2. QUI ASSURE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ?

Un binôme chargé uniquement de l'accompagnement global, composé d'un travailleur social du conseil départemental et d'un conseiller Pôle emploi.

## 3. EN QUOI CONSISTE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ?

Il s'agit d'un accompagnement :

- **individualisé et intensif** (entretiens réguliers pour faire le point sur l'évolution de la situation),
- limité dans le temps (de 6 mois à 1 an).

La prise en charge démarre à la signature du contrat d'engagement par le demandeur d'emploi et le binôme chargé de l'accompagnement global.

Le contrat fixe le plan d'action et les objectifs à atteindre pour retrouver un emploi (évaluation des compétences, formation professionnelle, santé, transport, etc.).

## 4. QUELLES DÉMARCHES FAUT-IL FAIRE POUR EN BÉNÉFICIER ?

En faire la demande auprès :

- du travailleur social de son secteur dans une Maison Départementale des Solidarités - MDS (contact MDS la plus proche : [www.meurthe-et-moselle.fr](http://www.meurthe-et-moselle.fr)),
- du référent unique pour les bénéficiaires du RSA,
- de son conseiller Pôle emploi.

Une fiche de prescription, remplie avec le demandeur d'emploi, est ensuite transmise au binôme chargé de l'accompagnement global. Puis une rencontre est organisée entre le demandeur d'emploi et le binôme pour élaborer le contrat d'engagement.